



Séance du 19 juin 2024

Date de convocation : 13 juin 2024

Membres en exercice : 37

24 présents – 35 votants

## **DELIBERATION N°2024/06/61 DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

### **OBJET**

**Attribution des Fonds de concours  
au bénéfice des communes  
membres de la Communauté de  
communes de Petite Camargue au  
titre de l'exercice 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, à dix-huit heures trente, le Conseil de Communauté de Petite Camargue (Gard) dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, en salle de délibérations sur la commune de Vauvert, sous la présidence de Monsieur André BRUNDU.

### **Présents**

André BRUNDU, Président – Joël TENA, 2<sup>ème</sup> Vice-Président, Mylène CAYZAC, 3<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Véronique VAUTRIN, 5<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Éric BERRUS, 6<sup>ème</sup> Vice-Président, Jean-François THOMAS, 7<sup>ème</sup> Vice-Président, Didier LEBOIS, 8<sup>ème</sup> Vice-Président, Bruno PASCAL, 9<sup>ème</sup> Vice-Président, Christiane ESPUCHE, 10<sup>ème</sup> Vice-Présidente, Jean-Paul GERAUD, 11<sup>ème</sup> Vice-Président – Madame Leila AMROUT, 1<sup>ère</sup> Membre déléguée, Christian SOMMACAL, 2<sup>ème</sup> Membre délégué – Mesdames Laurence EMMANUELLI, Françoise TURRIBIO, Véronique BENEZET, Martine KUFFER, Nelly RUIZ, Annick CHOPARD, Rachida OUJEDDOU, Sandrine RIOS, Conseillères Communautaires – Messieurs Serge GARNIER, Farouk MOUSSA, Rodolphe RUBIO, Christophe TICHET, Conseillers communautaires.

### **Absents ayant donné procuration**

- Monsieur Jean-Paul FRANC a donné procuration à Véronique VAUTRIN
- Madame Bernadette MAUMEJEAN a donné procuration à Leila AMROUT
- Monsieur André MEGIAS a donné procuration à Jean-Paul GERAUD
- Madame Isabelle PINON a donné procuration à Françoise TURRIBIO
- Monsieur Jérémy PEREDES a donné procuration à Jean-François THOMAS
- Madame Francine CHALMETON a donné procuration à Farouk MOUSSA
- Monsieur Jean DENAT a donné procuration à Annick CHOPARD
- Madame Katy GUYOT a donné procuration à Rodolphe RUBIO
- Monsieur Jean-Louis MEIZONNET a donné procuration à Serge GARNIER
- Madame Elisabeth MICHALSKI a donné procuration à Bruno PASCAL
- Monsieur Mohammed TOUHAMI a donné procuration à Christian SOMMACAL

### **Absente**

- Madame Nadia BELAOUNI, Conseillère communautaire

### **Absente excusée**

- Madame CALBA, Conseillère communautaire

En début de séance et en application de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la désignation du secrétaire de séance : Nelly RUIZ, a été désignée.

## **RAPPORTEUR : Joël TENA**

### **EXPOSE**

Par délibération n° 2022/02/03 du 16 février 2022, le Conseil de Communauté a adopté un Pacte Fiscal et Financier. Une des orientations retenues par ce Pacte concerne les fonds de concours, en prévoyant une enveloppe annuelle des fonds de concours portée à 600 000 €. L'objectif du dispositif est de mieux accompagner les projets communaux en complétant les financements d'autres partenaires et contribuer au Plan de Relance déployé par le Gouvernement.

Par délibération n° 2022/06/63, le Conseil de Communauté a adopté le règlement inhérent aux modalités de répartition, aux domaines d'intervention et de versement des fonds de concours annuels.

Par délibération n° 2024/03/32 du 27 mars 2024, le Conseil de Communauté a adopté le budget primitif 2024 du budget principal et dans ce cadre a porté l'enveloppe annuelle des fonds de concours à 1 000 000 €, pour l'exercice 2024.

Il est donc proposé au Conseil de Communauté de répartir comme suit l'enveloppe prévue au Budget Principal pour l'exercice 2024 à hauteur de 1 000 000 € entre les communes-membres :

|                   | <b>50% Population DGF<br/>2023</b> | <b>Inverse potentiel fiscal<br/>par habitant</b> | <b>FDC 2024</b>  |
|-------------------|------------------------------------|--|------------------|
| <b>Aimargues</b>  | 106 932                            | 77 576   | <b>184 508</b>   |
| <b>Aubord</b>     | 42 591                             | 110 193  | <b>152 784</b>   |
| <b>Beauvoisin</b> | 97 116                             | 114 851  | <b>211 967</b>   |
| <b>Le Cailar</b>  | 45 294                             | 117 077  | <b>162 371</b>   |
| <b>Vauvert</b>    | 208 067                            | 80 303   | <b>288 370</b>   |
| <b>TOTAL</b>      | <b>500 000</b>                     | <b>500 000</b>                                   | <b>1 000 000</b> |

### **PROPOSITION**

**Vu** la loi n° 2019-1461 du 27 décembre 2019 relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique ;

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L. 5214-16 ;

**Vu** la délibération n° 2022/02/03 du 16 février 2022 d'adoption du Pacte Financier et Fiscal ;

**Vu** la délibération n° 2022/06/63 du 28 juin 2022 adoptant le règlement d'attribution des fonds de concours au bénéfice des communes-membres de la Communauté de communes de Petite Camargue ;

**Vu** la délibération n° 2024/03/32 du 27 mars 2024 adoptant le Budget Principal 2024 de la Communauté de communes ;

**Vu** l'avis de la commission « Finances, mutualisation et attribution des Fonds de concours » du 10 juin 2024 ;

**Vu** l'avis du Bureau Communautaire du 12 juin 2024 ;

### **Il est proposé au Conseil de Communauté :**

- d'APPROUVER les modalités de répartition des fonds de concours au bénéfice des communes membres telles que présentées ci-dessus ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président, ou, en cas d'empêchement, son représentant(e), à signer, au nom et pour le compte de la Communauté de communes, toutes pièces, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

### **DECISION**

Le Conseil de Communauté, entendu l'exposé du Rapporteur et après en avoir délibéré,

*DECIDE*

D'ADOPTER, à l'UNANIMITE, la proposition du Rapporteur.

**Le Président,**

**André BRUNDU**



Envoyé en préfecture le 25/06/2024

Reçu en préfecture le 25/06/2024

Publié le 25/06/2024



ID : 030-243000593-20240619-DL2024\_06\_61-DE